



AMa

DECISION N°477

COMMANDE PUBLIQUE - autres contrats

CONDITIONS DE SERVICES - MISE A DISPOSITION LOGICIEL DOMINOWEB 2 - SOCIETE ABELIUM COLLECTIVITES

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2025 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la mise à disposition du logiciel DOMINOWEB 2 courant de l'année 2026 par la société ABELIUM COLLECTIVITES,

Le Maire,

DECIDE

- de signer avec la société ABELIUM COLLECTIVITES un contrat fixant les conditions de services (migration, paramétrages...) liées à la mise à disposition du logiciel DOMINOWEB 2 courant de l'année 2026. Les conditions de services sont applicables à toutes les prestations réalisées par ABELIUM.

Pompey, le 16 janvier 2026

Le Maire,

Laurent TROGRLIC

